

AL HIFADH SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2018

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES
ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2018**

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 27 mars 2017 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV » et la vérification de la composition de l'actif net pour la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2018. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 15 865 586,940 TND, un actif net de 15 821 138,680 TND et un bénéfice net de la période de 475 970,475 TND.

A notre avis, les états financiers trimestriels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société «AL HIFADH SICAV» au 30 Juin 2018, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 3.1 « Portefeuille titres » et la note 3.3 «Les placements monétaires et disponibilités » des états financiers, qui indiquent que les billets de trésorerie émis par la GIF ont atteint, au 30 Juin 2018, 10.297% de son actif à cette même date constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 10% prévue par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Nous attirons l'attention sur la note 2.2.2 « Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « AL HIFADH SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances

et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ces points.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Tunis, le 31 juillet 2018

Le Commissaire aux Comptes :
Mahmoud ELLOUMI

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 Juin 2018

(Montants exprimés en dinars)

Actif	Note	30-juin-18	30-juin-17	31-déc.-17
Portefeuille-titres	3.1	10 031 293,924	18 406 134,722	16 692 718,370
Obligations de sociétés		6 533 476,715	13 995 917,497	13 092 803,857
Emprunts d'Etat		3 497 817,209	4 410 217,225	3 599 914,513
Titres des Organismes de Placement Collectif		0,000	0,000	0,000
Placements monétaires et disponibilités	3.3	5 822 293,016	12 567 380,227	8 661 082,103
Placements monétaires		4 817 825,001	11 822 453,581	6 441 916,645
Disponibilités		1 004 468,015	744 926,646	2 219 165,458
Créances d'exploitation	3.5	12 000,000	8 602,473	7 500,002
Total Actif		15 865 586,940	30 982 117,422	25 361 300,475
Passif				
Opérateurs Créditeurs	3.6	31 943,679	51 074,201	45 871,616
Autres créditeurs divers	3.7	12 504,581	78 745,605	22 656,277
Total Passif		44 448,260	129 819,806	68 527,893
Actif net		15 821 138,680	30 852 297,616	25 292 772,582
Capital	3.8	15 450 785,879	30 246 348,667	24 301 783,578
Sommes distribuables	3.11	370 352,801	605 948,949	990 989,004
Sommes distribuables des exercices antérieurs		84,279	28,583	22,958
Sommes distribuables de la période		370 268,522	605 920,366	990 966,046
Actif net		15 821 138,680	30 852 297,616	25 292 772,582
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		15 865 586,940	30 982 117,422	25 361 300,475

ETAT DE RESULTAT TRIMESTRIEL

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 1 ^{er} Avril au 30 Juin 2018	Période du 1 ^{er} janvier au 30 Juin 2018	Période du 1 ^{er} Avril au 30 juin 2017	Période du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2017	Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017
Revenus du portefeuille titres	3.2	150 935,431	347 283,871	237 365,097	483 431,774	922 374,946
Revenus des obligations		107 213,341	260 318,932	182 287,156	373 879,254	723 180,249
Revenus des emprunts d'Etat		43 722,090	86 964,939	55 077,941	109 552,520	199 194,697
Revenus des placements monétaires	3.4	115 437,982	250 228,026	147 631,732	317 540,837	633 582,671
Revenus des billets de trésorerie		92 126,520	197 509,382	107 707,847	215 730,068	450 194,791
Revenus des certificats de dépôt		7 786,004	24 751,272	30 948,759	84 596,254	144 536,479
Revenus des comptes à vue		15 525,458	27 967,372	8 975,126	17 214,515	38 851,401
Total des revenus des placements		266 373,413	597 511,897	384 996,829	800 972,611	1 555 957,617
Intérêts des mises en pension	3.12	(9 488,956)	(9 488,956)	(1 300,872)	(1 300,872)	(1 300,872)
Charges de gestion des placements	3.9	(31 943,676)	(74 877,652)	(51 074,199)	(109 057,278)	(208 598,416)
Revenus net des placements		224 940,781	513 145,289	332 621,758	690 614,461	1 346 058,329
Autres produits		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	3.10	(10 072,928)	(21 917,091)	(45 229,291)	(90 965,219)	(179 844,120)
Résultat d'exploitation		214 867,853	491 228,198	287 392,467	599 649,242	1 166 214,209
Régularisation du résultat d'exploitation		(82 505,380)	(120 959,676)	20 751,645	6 271,124	(175 248,163)
Sommes distribuables de la période		132 362,473	370 268,522	308 144,112	605 920,366	990 966,046
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		82 505,380	120 959,676	(20 751,645)	(6 271,124)	175 248,163
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(6 732,631)	(13 376,647)	(9 974,485)	(12 126,402)	19 165,947
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		770,310	3 772,531	3 094,206	7 951,462	(20 904,838)
Frais de négociation de titres		(3 874,896)	(5 653,607)	0,000	0,000	(234,034)
Résultat net de la période		205 030,636	475 970,475	280 512,188	595 474,302	1 164 241,284

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET TRIMESTRIEL

(Montants exprimés en dinars)

	Période du 1er Avril au 30 Juin 2018	Période du 1er janvier au 30 Juin 2018	Période du 1er Avril au 30 juin 2017	Période du 1er janvier au 30 juin 2017	Période du 1er Janvier au 31 décembre 2017
Variation de l'actif net résultant	205 030,636	475 970,475	280 512,188	595 474,302	1 164 241,284
des opérations d'exploitation					
Résultat d'exploitation	214 867,853	491 228,198	287 392,467	599 649,242	1 166 214,209
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(6 732,631)	(13 376,647)	(9 974,485)	(12 126,402)	19 165,947
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	770,310	3 772,531	3 094,206	7 951,462	(20 904,838)
Frais de négociation de titres	(3 874,896)	(5 653,607)	0,000	0,000	(234,034)
Distributions de dividendes	(990 907,468)	(990 907,468)	(1 467 360,222)	(1 467 360,222)	(1 467 360,222)
Transaction sur capital	(4 858 456,327)	(8 956 696,909)	(129 757,688)	(2 818 795,644)	(8 947 087,660)
Souscription	18 050 702,915	30 520 491,631	23 159 055,328	42 020 639,132	79 251 606,773
Capital	18 395 100,000	30 453 300,000	23 802 000,000	41 955 100,000	78 453 800,000
Régularisation des sommes non distribuables	(186 750,647)	(303 893,053)	(228 835,978)	(401 179,026)	(753 770,148)
Régularisation des sommes distribuables	(157 646,438)	371 084,684	(414 108,694)	466 718,158	1 551 576,921
Rachat	22 909 159,242	39 477 188,540	23 288 813,016	44 839 434,776	88 198 694,433
Capital	23 380 500,000	39 378 200,000	24 068 000,000	44 806 600,000	87 309 900,000
Régularisation des sommes non distribuables	(237 098,688)	(393 053,077)	(230 709,742)	(427 604,646)	(838 028,664)
Régularisation des sommes distribuables	(234 242,070)	492 041,617	(548 477,242)	460 439,422	1 726 823,097
Variation de l'actif net	(5 644 333,159)	(9 471 633,902)	(1 316 605,722)	(3 690 681,564)	(9 250 206,598)
Actif net					
En début de période	21 465 471,839	25 292 772,582	32 168 903,338	34 542 979,180	34 542 979,180
En fin de période	15 821 138,680	15 821 138,680	30 852 297,616	30 852 297,616	25 292 772,582
Nombre d'actions	205				
En début de période	988	245 383	308 089	333 944	333 944
En fin de période	156 134	156 134	305 429	305 429	245 383
Valeur liquidative	101,331	101,331	101,012	101,012	103,074
Taux de rendement de la période	1,114%	2,226%	0,950%	1,901%	3,895%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 JUIN 2018

1. Présentation de la société :

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2. Référentiel et principes comptables appliqués :

Les états financiers intermédiaires d'AL HIFADH-SICAV arrêtés au 30 Juin 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 30/06/2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au 30 Juin 2018, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018

La société « AL HIFADH SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.2.3. Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30 Juin 2018	% actif
<u>Obligations de sociétés admises à la cote</u>	119 065	6 339 996,330	6 533 476,715	41,180%
AMEN BANK SUB 2010	7 000	373 261,153	389 110,725	2,453%
AMEN BANK SUB 2011	9 747	389 862,640	404 359,127	2,549%
ATB 2007/1(25 ANS)	4 300	240 817,360	242 279,111	1,527%
BH 2009-B	15 000	807 000,000	823 872,000	5,193%
BTE 2010-B	15 000	975 000,000	1 010 748,000	6,371%
BTE 2011-TV	2 000	40 000,000	40 849,600	0,257%
BTE 2010-B	2 000	60 000,000	61 955,200	0,391%
BTE 2011-TV	1 000	20 000,000	20 424,800	0,129%
BTK-2009	2 500	116 633,752	118 667,513	0,748%
CIL 2014/1	9 050	362 000,000	381 938,960	2,407%
HANNIBAL LEASE 2015-02	5 000	300 000,000	304 780,000	1,921%
HANNIBAL LEASE 2016-01	4 200	252 000,000	252 127,680	1,589%
HANNIBAL LEASE 2017-2	1 000	100 000,000	106 124,800	0,669%
MEUBLATEX 2015	1 500	150 000,000	159 187,200	1,003%
STB 2010/1	15 000	699 600,000	707 724,000	4,461%
UIB 2009/1 (20 ANS)	18 593	1 115 580,000	1 165 498,486	7,346%
UIB 2011/2 (7 ANS)	2 180	31 086,800	31 697,200	0,200%
UIB 2012-1C	2 495	187 154,625	191 875,513	1,209%
UIB SUB 2015	1 500	120 000,000	120 256,800	0,758%
<u>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</u>	3 644	3 658 865,900	3 497 817,209	22,047%
BTA 5.5% MARS 2019	1 000	1 021 000,000	1 015 031,313	6,398%
BTA 6.9 9 MAI 2022	2 374	2 632 988,500	2 477 850,348	15,618%
EMPRUNT ETAT 2014 C/6.35%	20	1432,500	1 459,854	0,009%
EMPRUNT ETAT2014 A/5.95%	200	494,400	498,995	0,003%
EMPRUNT ETAT2014 B/6.15%	50	2950,500	2 976,699	0,019%
TOTAL		9 998 862,230	10 031 293,924	63,227%

3.2 Les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 347 283,871 TND pour la période du 01/01/2018 au 30/06/2018 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 1er Avril au 30 juin 2018	Période du 1er janvier au 30 juin 2018	Période du 1er Avril au 30 juin 2017	Période du 1er janvier au 30 juin 2017	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2017
Revenus des obligations et valeurs assimilées	150 935,431	347 283,871	237 365,097	483 431,774	922 374,946
<u>Revenus des obligations de sociétés</u>	<u>107 213,341</u>	<u>260 318,932</u>	<u>182 287,156</u>	<u>373 879,254</u>	<u>723 180,249</u>
- intérêts	107 213,341	260 318,932	182 287,156	373 879,254	723 180,249
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<u>Revenus des Emprunts d'Etat</u>	<u>43 722,090</u>	<u>86 964,939</u>	<u>55 077,941</u>	<u>109 552,520</u>	<u>199 194,697</u>
- intérêts	43 722,090	86 964,939	55 077,941	109 552,520	199 194,697
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
TOTAL	150 935,431	347 283,871	237 365,097	483 431,774	922 374,946

3.3 Les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2018 à 5 822 293,016 TND se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
Placements monétaires		4 764 854,535	4 817 825,001	30,367%
Emetteur TSB	1	994 314,035	996 011,320	6,278%
CD TSB 30J 22/06/2018 (Tx 8,59%)	1	994 314,035	996 011,320	6,278%
Emetteur AMS				
<u>Billets de trésorerie</u>	1	245 694,716	248 930,198	1,569%
AMS 90J 24/04/2018 (Tx 8,8%)	1	245 694,716	248 930,198	1,569%
Emetteur Electrostar				
<u>Billets de trésorerie</u>	2	784 141,579	796 106,072	5,018%
ELECTROSTAR 120J 21/03/2018 (Tx 8,5%)	1	391 183,144	398 645,755	2,513%
ELECTROSTAR 90J 04/05/2018 (Tx 9%)	1	392 958,435	397 460,317	2,505%
Emetteur STEQ				
<u>Billets de trésorerie</u>	2	1 118 003,826	1 143 096,428	7,205%
STEQ 150J 15/03/2018 (Tx 8,5%)	1	826 740,443	843 322,881	5,315%
STEQ 160J 26/01/2018 (Tx 8,5%)	1	291 263,383	299 773,547	1,889%

Emetteur GIF				
Billets de trésorerie	2	1 622 700,379	1 633 680,983	10,297%
GIF 100J 05/06/2018 (Tx 9,7%)	1	832 158,507	836 706,611	5,274%
GIF 60J 21/05/2018 (Tx 9%)	1	790 541,872	796 974,372	5,023%
Disponibilités		1 004 468,015	1 004 468,015	6,331%
Dépôts à vue		1 004 468,015	1 004 468,015	6,331%
Sommes à l'encaissement		0,000	0,000	0,000%
Sommes à régler		0,000	0,000	0,000%
TOTAL		5 769 322,550	5 822 293,016	36,698%

3.4. Les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2018 au 30/06/2018 à 250 228,026 TND et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er Avril au 30 juin 2018	Période du 1er janvier au 30 juin 2018	Période du 1er Avril au 30 juin 2017	Période du 1er janvier au 30 juin 2017	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2017
Intérêts des billets de trésorerie	92 126,520	197 509,382	107 707,847	215 730,068	450 194,791
Intérêts des certificats de dépôt	7 786,004	24 751,272	30 948,759	84 596,254	144 536,479
Intérêts des comptes courants	15 525,458	27 967,372	8 975,126	17 214,515	38 851,401
TOTAL	115 437,982	250 228,026	147 631,732	317 540,837	633 582,671

3.5. Les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 12 000,000 TND au 30/06/2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 30/06/2018	Montant au 30/06/2017	Montant au 31/12/2017
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	0,000	302,473	0,002
Agios créditeurs à recevoir	12 000,000	8 300,000	7 500,000
TOTAL	12 000,000	8 602,473	7 500,002

3.6. Les opérateurs Créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2018 à 31 943,679 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 30/06/2018	Montant au 30/06/2017	Montant au 31/12/2017
Rémunération Distributeurs	11 408,456	18 240,788	16 382,721
Rémunération Gestionnaire	13 690,146	21 888,940	19 659,260
Rémunération Dépositaire	6 845,077	10 944,473	9 829,635
TOTAL	31 943,679	51 074,201	45 871,616

3.7. Autres Crédeurs Divers :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2018 à 12 504,581 TND et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et les autres impôts et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 30/06/2018	Montant au 30/06/2017	Montant au 31/12/2017
Redevance CMF	1 373,635	2 331,229	2 129,180
Provision jeton de présence	4 463,098	4 463,038	9 000,000
Honoraires commissaire aux comptes	5 463,042	7 532,287	11 329,575
TCL	178,958	247,575	232,486
Impôt à payer	1 025,848	1 800,000	-34,964 (*)
Etat, Contribution conjoncturelle à payer	0,000	62 371,476	0,000
TOTAL	12 504,581	78 745,605	22 656,277

(*) Il est à préciser que le solde négatif du compte « impôt à payer » de -34,964 TND résulte d'une erreur d'imputation comptable régularisée début janvier 2018.

3.8. Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période du 01/01/2018 au 30/06/2018 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 01/01/2018</u>		
Montant (en nominal)		24 538 300,000
Nombre de titres		245 383,000
Nombre d'actionnaires		728
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
Montant		30 453 300,000
Nombre de titres émis		304 533
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
Montant		39 378 200,000
Nombre de titres rachetés		393 782
<u>Capital au 30/06/2018</u>		
Montant (en nominal)		15 613 400,000
Sommes non distribuables		-162 614,121
Montant du capital au 30/06/2018		15 450 785,879
<u>Nombre de titres</u>		
Nombre d'actionnaires		394

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et des plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 30/06/2018 :

Désignation	Montant au 30/06/2018	Montant au 30/06/2017	Montant au 31/12/2017
variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres OPCVM	0,000	3 435,316	3 435,316
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur obligations et valeurs assimilées	-13 376,647	-15 561,718	15 730,631
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession titres OPCVM	916,000	6 732,184	20 763,184
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	2 856,531	1 219,278	-41 668,022
Frais négociation de titres	-5 653,607	0,000	-234,034
RESULTATS NON DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	-15 257,723	-4 174,940	-1 972,925
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-236 516,422	-318 802,013	-318 802,013
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-303 893,053	-401 179,026	-753 770,148
Régularisations sommes non distribuables rachats	393 053,077	427 604,646	838 028,664
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUABLES	-162 614,121	-296 551,333	-236 516,422

3.9. Les charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2018 au 30/06/2018 à 74 877,652 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} Avril au 30 juin 2018	Période du 1 ^{er} Janvier au 30 juin 2018	Période du 1 ^{er} Avril au 30 juin 2017	Période du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2017	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2017
Rémunération Distributeurs (TSB et TSI)	11 408,454	26 742,018	18 240,786	38 949,027	74 499,432
Rémunération gestionnaire (TSI)	13 690,146	32 090,419	21 888,940	46 738,835	89 399,318
Rémunération dépositaire (TSB)	6 845,076	16 045,215	10 944,473	23 369,416	44 699,666
TOTAL	31 943,676	74 877,652	51 074,199	109 057,278	208 598,416

3.10. Les autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2018 au 30/06/2018 à 21 917,091 TND et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er Avril au 30 juin 2018	Période du 1er janvier au 30 juin 2018	Période du 1er Avril au 30 juin 2017	Période du 1er janvier au 30 juin 2017	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2017
Rémunération commissaire aux comptes	2 731,289	5 566,919	3 210,745	6 961,135	10 758,423
Redevance CMF	4 563,282	10 696,584	7 296,070	15 579,116	29 798,807
Jetons de présence	2 243,878	4 463,098	2 243,878	4 463,098	9 000,060
Contribution conjoncturelle	0,000	0,000	31 708,404	62 371,476	127 181,837
Autres impôts	534,479	1 190,490	770,194	1 590,394	3 104,993
TOTAL	10 072,928	21 917,091	45 229,291	90 965,219	179 844,120

3.11. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 30/06/2018 :

Désignation	Résultats distribuables	Régularisations Souscriptions	Régularisations rachats	Sommes distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	81,536	39,632	-36,889	84,279
Exercice n	491 228,198	371 045,052	-492 004,728	370 268,522
Sommes Distribuables				370 352,801

3.12. Note sur les opérations de pensions livrées et les intérêts de mise en pension :

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « **Titres mis en pension** » (compte n°319 000). La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « **Dettes sur opérations de pensions livrées** » (compte n° 458 900).

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans la note 2, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « **Intérêts des mises en pensions** » (compte n°609 000).

• **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « **Créances sur opérations de pensions livrées** » (compte n° 324 000). Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « **Revenus des prises en pension** » (compte n°706 900).

• **Intérêts des mises en pensions**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 30.06.2018 à D : 9 488,956 DT, contre un solde de 1 300,872 DT pour la même période de l'exercice 2017 et représente les intérêts supportés au titre des opérations de mise en pensions

4. Autres informations :

4.1- Engagement hors bilan

A la date du 30 Juin 2018, AL HIFADH-SICAV n'a pas d'engagement hors bilan.

4.2- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Saoudienne d'Intermédiation " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSB (Ex STUSID BANK) assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.